



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Agence Parcs Canada**  
**Bureau 1300**  
**635 – 8<sup>e</sup> avenue Sud-Ouest**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**  
**Numéro de télécopieur pour**  
**soumission : 403-292-4475**

REQUEST FOR PROPOSAL

DEMANDE DE PROPOSITION

AMENDMENT / MODIFICATION

002

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Bureau 1300**  
**635 – 8<sup>e</sup> avenue Sud-Ouest**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**

<b>Title-Sujet</b> Aménagement paysager et restauration de la végétation – Parc national des Lacs-Waterton (Alberta)		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-17-5044/A	<b>Date:</b> 19 juin 2017	
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b> PW-17-00780770	<b>Amendment No. - N° de la modif.</b> 002	
<b>Solicitation Closes:</b> <b>L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 02:00 PM	<b>on – le</b> <b>Le 23 juin 2017</b>	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Joanne S. Cuthbert – <a href="mailto:joanne.cuthbert@pc.gc.ca">joanne.cuthbert@pc.gc.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 292-4558	<b>Fax No. – No de FAX:</b> (403) 292-4475	
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**  
**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



## MODIFICATION N° 002

**Cette modification vise à tenir compte de ce qui suit :**

- A). Reporter la date de clôture de l'invitation;**
- B). Répondre aux questions des soumissionnaires**

### **A). Report de la date de clôture de l'invitation**

**Cette modification vise à reporter la date de clôture de l'invitation comme suit :**

Invitation : 5P420-17-5044/A  
Aménagement paysager et restauration de la végétation – Parc national des Lacs-Waterton (Alberta)

Report de la date de clôture initiale de l'invitation, le mardi 20 juin 2017 à 14 h (HAR), à :

**Date de clôture de l'invitation : Le mardi 23 juin 2017 à 14 h (HAR).**

### **B). Réponses aux questions des soumissionnaires**

**Q1 : Sommes-nous responsables de la lutte contre les infestations d'insectes ou de maladies? Le cas échéant, quels insectes ou quelles maladies devons-nous cibler et quelles sont les méthodes à employer ? Ces activités ne figurent pas dans la liste du Sommaire des travaux à la page 23, mais il est question d'un plan de lutte antiparasitaire intégrée à la page 26 et de la lutte contre des infestations d'insectes ou de maladies qui menacent les terres adjacentes à celles dont Parcs Canada est le propriétaire à la page 77.**

*R1 : Non. La portée des travaux se limite à la lutte contre les mauvaises herbes.*

**Q2 : Pouvons-nous avoir accès à la directive de Parcs Canada sur la gestion intégrée des parasites mentionnée à la page 70?**

*R2 : Oui. Vous pouvez la consulter en suivant le lien ci-après :*

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-17-00780770>

**Q3 : Existe-t-il des cartes des mauvaises herbes et des estimations de la densité des mauvaises herbes? Pouvons-nous y voir accès? Quels types de mauvaises herbes se trouvent dans ces endroits?**

*R3 : Veuillez vous reporter aux figures de l'annexe indiquant la présence de mauvaises herbes. Vous aurez accès à un relevé détaillé des mauvaises herbes préparé par un expert-conseil tiers à la suite de l'attribution d'un contrat.*

**Q4 : Devrons-nous enlever des mauvaises herbes en milieu aquatique (p. ex. myriophylle en épi)?**

*R4 : Non.*

**Q5 : Quel est le programme ou système privilégié pour la cartographie des mauvaises herbes (p. ex.EDDMapS)?**

*R5 : Il est préférable d'effectuer la cartographie au moyen d'un GPS ou d'un autre format compatible à ArcGis pour intégration aux efforts de gestion continus dans le parc.*

**Q6 : Est-il possible d'obtenir des renseignements sur les emplacements des sites de déversement de produits de lutte biologique?**

*R6 : Les emplacements de ces sites sont indiqués dans l'annexe (Secteurs où l'utilisation d'herbicides est restreinte).*



**Q7 : Pour l'entreposage des pesticides, est-il acceptable d'entreposer les pesticides dans des contenants Rubbermaid à l'arrière d'un camion couvert ou dans une remorque?**

*R7 : Veuillez vous reporter à la section 31 31 19.13 - 1.07 pour connaître les exigences minimales.*

**Q8 : Est-ce que nous pouvons éliminer les mauvaises herbes au moyen d'un applicateur à mèches lorsqu'il a des vents (de plus de 16 km/h)?**

*R8 : Oui, avec l'autorisation du chargé de projet de l'APC.*

**Q9 : Quel est l'échéancier pour la réalisation des travaux? Cette année uniquement ou l'année prochaine?**

*R9 : L'échéancier pour la réalisation des travaux est prévu à la section 5.2, Jalons du projet, de l'Énoncé des travaux. La livraison du matériel de multiplication devra être effectuée en 2018. Parcs Canada pourrait permettre que la récolte des semences soit effectuée en 2018. Par contre, dans le cadre de la soumission, l'entrepreneur doit présumer que les travaux auront lieu en 2017.*

**Q10 : ESPÈCES DE GRAMINÉES D'HERBES ET COÛTS DE NETTOYAGE – Les coûts de nettoyage lié aux graminées d'herbes par espèce seront extrêmement élevés. Compte tenu de la variabilité de la maturation, un mélange d'espèces sauvages d'une zone donnée lorsqu'elles sont prêtes pour la récolte serait-il acceptable? À la suite du nettoyage et de l'analyse des semences, différents mélanges pourraient être fusionnés pour obtenir le mélange souhaité. Cette méthode permettrait la réalisation d'importantes économies pour ce qui est des coûts de nettoyage et des efforts liés à la récolte.**

*R10 : Comme il est indiqué à la section 32 93 13 - 1.07.3.6 – « Dans certains cas, la récolte d'une variété de semences peut être effectuée en consultation avec le représentant ministériel. »*



**Q11 : RÉCOLTE DES SEMENCES – La période de récolte pour la plupart de ces espèces est courte, de 3 à 10 jours et le repérage des zones de récoltes est un travail à temps plein qui exige des efforts et des coûts considérables. Est-ce que le personnel de Parcs Canada connaît les zones de récoltes potentielles et serait disposé à nous transmettre ces renseignements afin de faciliter le repérage? »**

*R11: Parcs Canada transmettra aux entrepreneurs tous les renseignements à sa disposition au sujet des zones de récoltes potentielles, à l'appui du repérage. Par contre, il incombe à l'entrepreneur de repérer les bons emplacements et de valider le moment approprié pour effectuer la récolte.*

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**